

AUTO-ECOLE TISSIER

#1 - Procédé d'évaluation préalable à la formation à la conduite et à la sécurité routière

Contexte :

L'évaluation de départ dure 1h et est toujours réalisée en voiture avec un moniteur.

Le moniteur questionne le candidat sur :

- Des renseignements d'ordre général
- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Le moniteur évalue le candidat sur :

- Les pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- Les compétences psychomotrices
- Les motivations

A la fin de l'évaluation :

Avant la signature du contrat « enseignement pratique », l'évaluation de conduite est obligatoire. Cette évaluation a pour but d'estimer le nombre de leçons théorique et pratique qui seront nécessaires au candidat pour atteindre le niveau de l'examen.

Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.

Attention

Proposition chiffrée à faire signer au candidat (et au responsable légal si mineur).

Ce document est mis à la disposition du public par affichage au sein de l'auto-école.